



Réglementations et certifications

Les travaux de forage sont soumis à différentes démarches administratives. Ces démarches ainsi qu'une application rigoureuse par les entreprises des normes existantes pour la réalisation des forages et les installations des pompes à chaleur, sont nécessaires pour garantir la performance et la qualité des projets dans un respect total de l'environnement.

Les réglementations et les certifications applicables à un projet géothermiques permettent en particulier de :

- éviter la perturbation entre des opérations trop proches les unes des autres avec possibilité d'influence réciproque
- protéger la qualité et la pérennité des gisements d'eaux souterraines largement sollicités pour l'alimentation en eau potable
- construire des installations avec une durée de vie très longue tout en garantissant une performance énergétique constante dans le temps
- prévenir tout risque de pollution par migration de polluants ou par mélange entre aquifères.
- éviter la perturbation des niveaux d'eau piézométriques sur des forages voisins
- empêcher des désordres sur le bâti.

Panorama de ces démarches.

Les responsabilités et le phasage

Dès le stade de l'étude de pertinence et au plus tard lors des pré-études, il convient de **vérifier qu'aucune réglementation n'interdit la réalisation des forages.**

Le maître d'ouvrage est responsable du respect des réglementations. Le porteur du projet ou son maître d'œuvre doit se renseigner auprès des services compétents. Les Bureaux d'Etudes ont ces compétences.

Les différents niveaux réglementaires

La géothermie est encadrée par différents règlements et réglementations aux niveaux local, régional et national.

Niveau national

- Code Minier,
- Code de la Santé Publique.
-

Niveau régional

- Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux,
- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.
-

Niveau local :

- Déclaration d'utilité publique (DUP) de captages d'Eau Potable,
- Arrêtés préfectoraux spécifiques.

Les procédures, leur impact sur les projets et les délais

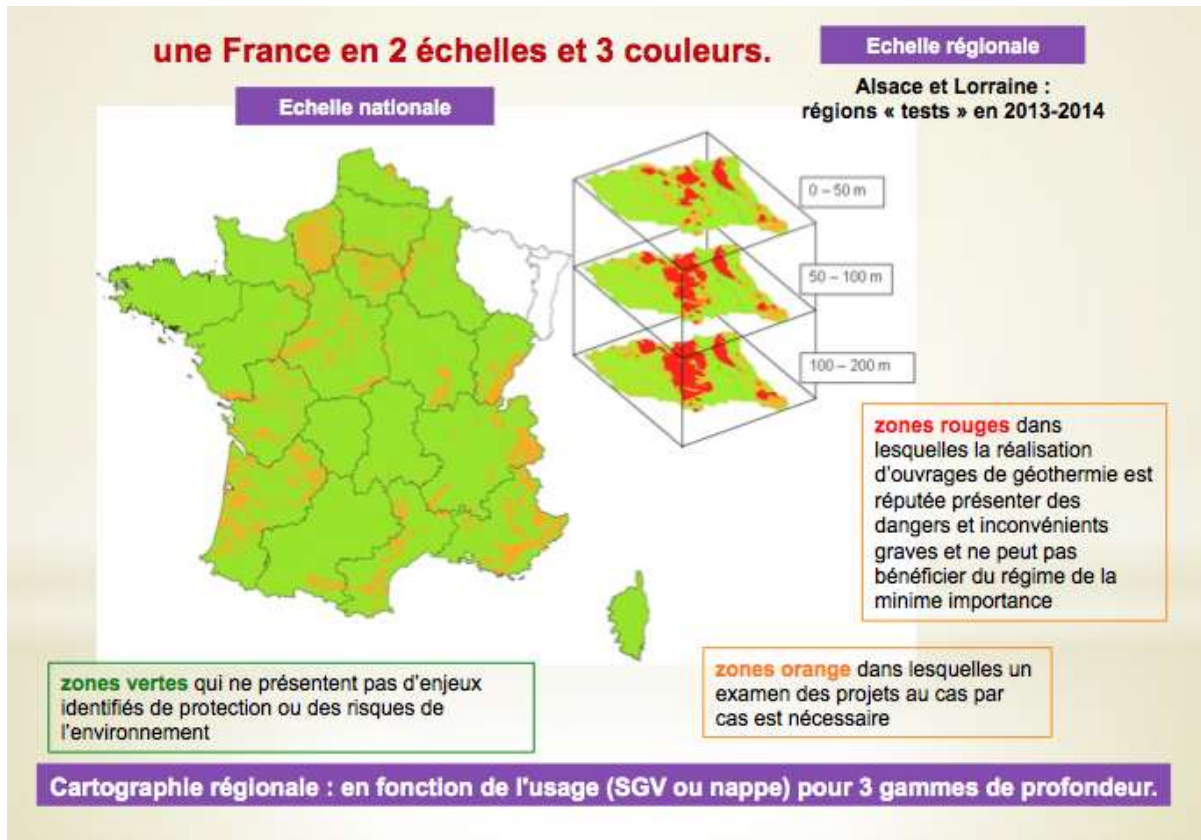
La réforme du Code Minier simplifie les démarches à entreprendre pour la géothermie de minime importance. Cette réforme prévoit que les projets répondant aux critères suivants fassent l'objet d'une simple déclaration :

- profondeur du ou des forages inférieure à 200 mètres,

- puissance thermique récupérée inférieure à 500 kW,
- projet situé en dehors des zones où les activités géothermiques présentent des dangers ou inconvénients graves.

Le zonage élaboré par le BRGM définit 3 classes :

- verte,
- orange (nécessité de consulter un expert),
- rouge (pas de géothermie de minime importance, une autorisation est nécessaire).



Délais d'instruction

Déclaration :

- instantané pour les zones vertes,
- 2 mois pour les zones orange,

Autorisation :

- 9 à 12 mois lorsque le dossier de demande est jugé complet.

Il est **nécessaire d'anticiper les démarches administratives** pour que les travaux de forage puissent être réalisés dans les délais du projet.

Contacts

<p>Préfecture de Région Nord-Pas-de-Calais 2, rue Jacquemars-Giélée 59039 Lille Cedex Tél. 03 20 30 59 59 www.nord.gouv.fr</p>	<p>Préfecture du Nord 12, rue Jean sans Peur CS 20003 59 039 Lille cedex Tél. 03 20 30 59 59 www.nord.gouv.fr</p>
<p>DREAL Nord-Pas-de-Calais 44 rue de Tournai CS 40259 59019 Lille Cedex Téléphone : 03 20 13 48 48 www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr</p>	<p>Préfecture du Pas-de-Calais Rue Ferdinand Buisson 62020 ARRAS Cedex 9 Tél. : 03 21 21 20 20 www.pas-de-calais.gouv.fr</p>

Les qualifications

Pour mener à bien son projet de géothermie, il est indispensable que le maître d'ouvrage :

- fasse appel à des **entreprises qualifiées** pour
 - les forages (article 22-8 du décret n°2006-649 du 2 juin 2006)
 - l'installation de la pompe à chaleur Reconnu Garant de l'Environnement (RGE QualiPAC)

La mention Reconnu Garant de l'Environnement (RGE)

La mention RGE (reconnu garant de l'environnement) permet d'identifier les professionnels compétents en matière de travaux de rénovation énergétique. Elle est délivrée par des organismes accrédités et conventionnés avec l'État. Cette mention concerne les entreprises de travaux sur tout le spectre de la rénovation énergétique, enveloppe, équipement, amélioration globale.

Pour la géothermie assistée par pompe à chaleur, il existe des **qualifications pour les installateurs**

- pour les forages : **RGE QualiForage**
- pour l'installation de surface : **RGE QualiPac**.



- utilise du **matériel certifié**

- **la marque NF PAC**

Label de qualité, la marque **NF PAC** a été mise en place par l'AFAQ-AFNOR CERTIFICATION dans le cadre de la démarche Qualité PAC. Elle est gérée par le CERTITA et permet de vérifier la conformité des Pompes à Chaleur aux différentes normes et réglementations en vigueur. Elle garantit également le respect des performances minimales fixées par la profession au travers du référentiel de l'application NF PAC.



- **le programme de certification EUROVENT**

L'objectif de ce programme de certification est de créer des bases de données communes de comparaison des caractéristiques techniques par une vérification indépendante. La sélection des produits certifiés facilite la tâche des ingénieurs et des techniciens puisqu'il n'est plus nécessaire de se livrer à des comparaisons fastidieuses, ni à des essais de qualification en usine. Les ingénieurs conseils, prescripteurs et installateurs peuvent sélectionner ces produits avec l'assurance que les caractéristiques annoncées sont fiables.



Pour aller plus loin

Géothermie Perspectives
www.geothermie-perspectives.fr
Association Française des Professionnels de la géothermie
www.afpg.asso.fr
ADEME Nord-Pas-de-Calais
E-mail : ademe.nord-pas-de-calais@ademe.fr

Ressources

« Les pompes à chaleur géothermiques à partir de forage sur aquifère », ADEME / BRGM Editions
« Les pompes à chaleur géothermiques sur champ de sondes », ADEME / BRGM Editions
Le guichet unique de certification du génie climatique www.certita.fr
Le code minier
<http://codes.droit.org/cod/minier.pdf>
http://www.mineralinfo.fr/sites/default/files/upload/documents/textes_reglementaires_code_minier_v0_5_08_2014.pdf

Fiches

1. Principes de base
2. Quels acteurs à quelle étape ?
3. Questions préalables
4. Phases APD et DCE
5. Suivi des travaux et réception
6. Suivi d'exploitation
7. Dispositifs d'accompagnement disponibles
8. Données économiques
9. **Réglementations et certifications**
10. Le potentiel géothermique régional